

# Qu'est-ce que le Diaconat permanent ?

La diaconie, c'est ce qui permet à l'Eglise de devenir de plus en plus le Corps du Christ. Et ce Corps est constitué de tous ceux qui sont proches de l'Eglise mais aussi, et ils sont beaucoup plus nombreux, de tous les autres qui sont restés en dehors ou aux frontières de l'Eglise, ne se retrouvant pas dans nos rites religieux. Si le **diacre** est le bras droit de l'Evêque, nous disons même qu'il est l'oreille de l'Evêque, il est aussi celui qui fait le va et vient entre celui-ci et tous ces gens qui ne se retrouvent pas ou mal dans notre manière de vivre notre Foi.



## Quels sacrements le diacre peut-il célébrer ?

Le **diacre** est d'abord ministre (serviteur) de la Parole de Dieu. Il peut célébrer les baptêmes, préparer et bénir les mariages. Il peut aussi être appelé à présider les funérailles (qui ne sont pas un sacrement).

Le [diaconat](#) (Pour tout savoir sur le diaconat: cliquez sur le mot souligné) permanent a été rétabli au Concile Vatican II. Il permet aux hommes mariés (le plus souvent) ayant donc une vie de famille et un travail professionnel comme tout homme, de recevoir cette charge de diaconat par l'Evêque.

**Jean Marie Simonneau est diacre permanent** sur la paroisse depuis le 27 Octobre 1996.

(Mis à jour 03 2018)